



**Point presse le 18  
Février 2015**

**Lieu : Délégation APF**

**Horaires : 11h**

**Associations  
présentes :**

AFTC LR, APAJH,  
COORDINATION SURDITE  
GARD, HUBERT PASCAL  
APF, SESAME AUTISME  
TRISOMIE 21 ; UNAFAM  
...

**Les principaux axes de  
cette loi concernent :**

L'accueil des personnes  
en situation de handicap  
La scolarité  
L'emploi  
L'accessibilité  
La citoyenneté  
Le droit à compensation  
Les ressources

## La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances : un anniversaire en demi teinte pour les membres du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées du Gard !

La loi du 11 février était ambitieuse et devait largement améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et leur famille. 10 ans après, les deux piliers de la loi que sont l'accessibilité au sens large et la compensation sont loin d'être effectifs.

A l'occasion de l'anniversaire de la loi, les membres du bureau du CDCPH, composé des principales associations de handicap gardoises dresseront lors d'un point presse qui aura lieu **le 18 février à 11h dans les locaux de l'APF un bilan mitigé de l'application de la loi au niveau de notre département sur différents points :**

- L'accès aux soins des personnes handicapées mentales, psychiques, déficientes auditives
- La prise en charge du handicap invisible,
- L'ordonnance sur l'accessibilité remettant en cause la loi de 2005

**Quelques chiffres : enquête IFOP (voir dossier de presse joint) sur la perception de la loi :**

- **70%** des personnes interrogées (tout public) en ont entendu parler
- **Seuls 50%** des élus interrogés se disent être informés de son contenu ; mais **1/3** voient les règles encadrant le handicap comme un frein au développement des territoires
- **80%** des français jugent que les pouvoirs publics n'en font pas assez pour le handicap

### CONTACT PRESSE

Dolores Orlay-Moureau, directrice  
Association des Paralysés de France - Délégation du Gard  
265 chemin du Mas de Boudan  
30000 Nîmes

04 66 29 27 07  
dd.30@apf.asso.fr